GEI	NDARMERIE NATIONALE	11	II + 12 89		
BROUSEM	STOCK THE PROPERTY OF THE PROP	BORDEREAU D'ENVOI	D . D .		
COMRAGN	HE GENERALIZATION	CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES	CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE		
UNITÉ	DR	QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE	and the second s		
	BRIGADE DE	ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE			
P.V. Nº		NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE	13-04-80		
	Enquête ou sujet de l'	observetion de phénomènes	ENQUÊTE		
8	nermous dens le ciel m	•s21n.	PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DÉLIT		
•	RIFERINCE . C.M. Nº 3.	2 600 HA/Gend. T. du 2.8.1968	COMMISSION ROGATOIRE		
and the same			X REVSEIONEMENTS ADMINISTRA		
NUMÉRO D'ORDRE		DÉSIGNATION DES PIÈCES			
1	- Procès - verbel de	ynthôse.			
2	- Procès - verbal d'au	dition P . F . div	roroše LS G (těmoin).		
3	- Proces - verbel d'on	dition LE C	(témoin).		
	Sec.				
			2 T T T		
			×		
	COMMANDEM	ENT REGIONAL			
	de & GENDARI	MERIE à	× ×		
	* 6 M	0821 IA			
7 i	N°	W	er .		
,	DESTINATION :	Peretten			
le:					
		, 2			
			1 - 0		
		C	elenl		
		a a	N. 2011 AND TO THE WOOD OF THE STORY		
	- INDEXATION DU DESTINATAIRE (X) -NOMBRE D'EXEMPLAIRES	E S	SUITE DU B.E. SUR PAGE(E) SUIVANTE(8)		
13	M. LE PROCUPEUR DE LA RÉPUB	H94EA			
1 4	N . 10 Gel. Gouverneus	Com andent le " C.A. et	VU ET TRANSMIS PAR :		
	M. le Gel. Commendent	le - ère Région	C.R.G.N. de		
2	E. le Directeur de le	Cendermorie et de le Justice	DATE, SIGNATURE, CACHET		
¥ .	Militoire & . LVB)		•		
	K . 10 Gal. Commandant	le Légion de Gendermerie à	•		
DESTINATAIRES					
٥		(4) 840			
		5 / · ·	2		
4	ARCHIVE TRANSMISE AU Cat	Oroupement LE			
656.1.2	25 REF. C.M. Nº 32.200 MA/GEND. T.		A. D. G. 4'4-77 - 50,000 E. D. 5		
	• 55	55786	1		

GENDARMERIE N	IATIONALE	PROCÈ	S-VERBAL	II	-	
GROUPEMENT		D	E		, T.	IÈCE Nº 1
DE	R		GNEHENTS	FE O		•
BRIGADE DE	A	DHINI	STRATIFS		É AU DESTINATAIN	9 E
PROCÈS Nº 1118	/ 1 \$0					And the second s
ANALYSE - RÉFÉRÉNCE				Maria Salas		
ANALYSE : Enquê	to an milet de	1.opselast	ron de buenomene	uemagne a	E cours to	CTAT MADRY
REFERENCE : C.M	. Nº 32 600 HA	Gend. T. d	u 2 solt 1968.			
	9					
ious soussignés 1 2			P.J. & le Briged P.J. & le Briged			•
VULES ARTICLES		•				
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS LE 14 PVIII	. 1980 A Q8 HEUR	es 45. nous	ssant en uniforme et co	NFORMEMENT AU	ordres de nos	: CHEFS. no domo 1 no 1 l
LE G	ata tálánhania		mourent , Rue le veille, vers	33 W 40 a	À DE NOS	-111
observé	des phénomènes	enormoux d	one le firmement			
	eit su domicil est également			A		. Cette
			entendue à ce s			. ,
18	GEOVALUE			10		
de Brigade qui nous compande d'effectuer l'enquête.						OBESIGENT
		77 - / * W	0 H F B F /	70 112 112		
		11 - <u> </u>	OFFE/	*****		
Le 14 svril 1980, à 9 heures, nous nous transportens . Avenue - lieu de travail de la demoiselle LE G . G . sux fins de vérifier ses dires. Nous l'entendons verbalement et nous trans					. Aven	ue à
					-	
	Rue	a cires.	· *******	Actobiome	at ot nous	trenspor-
A	cette edresse :	nous entend	one :	~~~~	*****	****
P	F	2 7 sleen	; cette den	. 46.7		
le ciel	, le 13 (PVF11 1980.	vers 22 H 40 et	23 H 04.	un point	Luminoux
	nt, se déploça:	at à vive e	llure et à houte	eltitude	dens le d	irection
			(VOIR	PIECE Nº		
Ce	men jour, no	as nous tre	nsportons . Rue		A	
	dons :	******		*******		***********
LE G		elle conf	irme se décleret	ion verbe	le et les	dires de
(VOIR PIECE Nº 3					บ	
	PRESENT AS AS	ihua wuah	tions que le tem	mn diinal		
tions du	phénomène per	les témoin	e est très diffé	rest - dr	elques sec	ondes et
	NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE	VU E	T TRANSMIS PAR	***/**2
6			x 85 svril 198	1000000	OMMANDANT - DA	MAE
		,				
You	r Borderesu d'e	avoi)			4	
Z						***
ARCHIVE TRA	NSMISE AU CDT.				TURE	ž
	e namena Alexandra de Santo de Alexandra de Santo de Sant	1		Erc.	CHET	

sous le Nº 1706 et adgesté sus autorités habituelles.

brigedo de Gendermerio de l'Air de la Rese Africame de Aux fins de moveir el com Svissente populat Stra L'effet de pessego d'un orien. Il sous set répladu négotiroment, se

La presse et à se jour supun sutre témela comisére n'est para dens

III - / CLOSURE DE PROCES - VERBAL

de bonde foi et que leure dires persisaent plansibles, -----

Feit et eles, à le 25 eveil 1980.

Le Condesse 2

Lo Genderme B

·	11	ri e	PIÈCE N° 2 FEUILLET N°	1
GENDARMERIE	NATIONALE		<u>p</u> , F1	
_ NE LA		PROCÈS - VERBAL	BE G FI	
COMPAGNIE CLERON	X		CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
UNITÉ		D'AUDITION	l.	
BRIGADE DE	i		1	
P.V Nº 1	118 / 1980			
PERSONNE ENTENDUE	, r	, divorofe L E G	William Control A	1
RÉFÉRENCES				
	00			
	2			
CE JOUR	[14] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [il mil neuf cent quetre ving		
NOUS SOUSSIGNÉ (S)	· 2		Brigade de Brigade de	
		, delicated, was a ve	25 2 5 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	
VU LES ARTICLES	16 A 20 ot 75	DU CODE DE PROCÉ	DURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIO	ONS
	entendons à	BOR COMICILE !	CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHE	rs,
	p .	F divorcée L E	one, de	m uren
		hue à	, née le	
	F	, fille de P et de ençaise, divorcée deux enfar		
			T 17	
	Rue Hier,	13.4.1980, vers 22 H 40, je	ne trouveis a mon domici. ent situé su 4ème étage.	J'éte
		ie as fille G . J'éts	is à le fenêtre donnent	our l'a
	rière de la i		j'si observé un point l	
		qui clignoteit environ tout at evençoit et je peux dire		
	que celle d'u	un svion. Il s'agiassit d'un	e lumière clignamente bla	ache. ·
		peux pes vous préciser la fo le firmament. La direction		
		phénomène » duré selon moi		
		que j'ai observé ce phénos		
		s mêmes foits		
	merqué le mên	se phénomène. Il était envis	on 23 fl C4. Un objet semi	blable
	ayont les men	mes carpetéristiques se dép nouveau, j'si appelé ma fill	loçait dens le même direc	stion.
	Sol - Nov	is no pouvious observer des	phénomènes que durent qu	selque
	secondes vois	re une minutes en reison des	cheminées disposées sur	les
	toits et esch	ent le vue du firmement non evis, ce n'était pas un	aviam at illemane ca aus	
18	voit Stre cet	t objet.	**************************************	
	Sele - Je	aute sincère en vous rappor	tent ces feits.	
		evril 1980, à 10 heures et 2 cloration ci-dessus, j'ynper		
3		ou A y retrencher.		
		(A signé su cornet de décl	eretions)	
	8 5		1 8 9	
	1			
	VI II			

GENDARMERIE GROUPEMENT LA COMPAGNIE DE UNITÉ BRIGADE DE		PROCÈS - VE D'AUDIT	SERVICE TO STATE OF S	LE O	ESTINATAIRE
PERSONNE LE	G	• GI •	and the second s		(
CE JOUR NOUS SOUSSIGNÉ(S)		il mil neuf cent q A . Gendarme. C . Gendarme. A		rigade de	****
VU LES ARTICLES	entendons LE G Hier, more , Rue se trouvoit	re à 18 heure 13.4.1980, vers 22	ens, ens, ens, ens, ens, ens, ens, ens,	téno-dectyleg né. lle de G et nçeise, célib tes : trouveis su A ce même mom	rephe, demourent le de P etaire, qui décla domicile de me ent, me mère qui e montrant de son
*	qui ressemblémetteit une se déplaçait direction No	pit entous points, lumière blanche ch rapidement. D'apri rd/Sud. evis, j' i pu obser t donné que mon che phénomène s'est r sur le môme itinére mps que la première	à une étoil lignotante e de moi, ce p rver se dépl emp de visie produit ver sire, sauf q e fois.	e, très éloigniviron toutes cint se dépla- scement duran a était restr s 23 H 05, de ue j'ei pu vo	née. Ce point les secondes et çsit dens ls t trois minutes eint. ns les mêmes ir ce phénemène
	- S.I Ces feits se sont produits à haute altitude et je suis sûre qu'il ne s'agit pas d'avions. - S.I Aucua bruit n'accompagnait ces phénomènes. - Ce matin, à ce sujet, j'ai téléphoné à la base sérienne de pour savoir s'il s'agissait d'avions. J'ai demandé à mon interlocuteur à qui il fallait s'adresser lorsque l'en observait des faits anormaux de ce genre. Il m'a été répondu " à la Gendarurie ". Aussi, j'ai fait appel à vos services. - Le 14 avril 1980, à 18 heures et 30 minutes, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessue, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y sjouter ou à y retrancher.				
21		ou à y retrancher. A signé au cernet			